

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 13 septembre 2018 à 19h30, sous la présidence du maire suppléant, monsieur Michel Mendes.

Présences : Manon Robitaille, Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Micheline Groulx Stabile et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général
Julie Guindon, trésorière et greffière adjointe

Absent : Denis Martin, maire

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30. Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2018-09-13.190 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Le maire suppléant fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2018

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2018, au plus tard la veille de la présente séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2018-09-13.191 D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2018, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC de Deux-Montagnes – Madame Micheline Groulx Stabile

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2018-09-13.192

DE NOMMER madame Micheline Groulx Stabile à titre de mairesse suppléante et de substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes, à compter du 18 septembre 2018 jusqu'au 13 décembre 2018 inclusivement.

ADOPTÉE

2.2 Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2019

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le conseil doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires ;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2018, les séances ordinaires seront tenues le deuxième jeudi du mois, sauf exception ;

CONSIDÉRANT que le greffier donnera un avis public du contenu du calendrier ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2018-09-13.193

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019, à 19h30, aux dates suivantes :

17	janvier	2019	11	juillet	2019
14	février	2019	08	août	2019
14	mars	2019	12	septembre	2019
11	avril	2019	10	octobre	2019
16	mai	2019	14	novembre	2019
13	juin	2019	12	décembre	2019

ADOPTÉE

2.3 Dates des ventes-débarras pour l'année 2019

CONSIDÉRANT l'article 11.4 du règlement de zonage numéro 1369 concernant le déroulement des ventes-débarras ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer les dates auxquelles les ventes-débarras auront lieu en 2019 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2018-09-13.194

DE FIXER la tenue des ventes-débarras (garage) pour l'année 2019 à la Ville de Deux-Montagnes, aux dates suivantes ;

- 11 et 12 mai 2019
- 8 et 9 juin 2019
- 13 et 14 juillet 2019
- 10, 11 et 31 août 2019
- 1^{er} et 2 septembre 2019

ADOPTÉE

2.4 Adhésion à Technopôle IVÉO

CONSIDÉRANT qu'IVÉO est un OBNL financé principalement par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation des Territoires (MAMOT) et le Ministère de l'Économie Sciences et Innovation (MESI), dont la mission est d'accompagner les villes petites et moyennes dans le déploiement sur leur territoire de projets pilotes touchant la mobilité des biens et des personnes ;

CONSIDÉRANT qu'IVÉO compte actuellement 15 villes partenaires à travers le Québec, et qu'IVÉO continue à étendre son réseau à travers la province ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes fait face à des enjeux importants de transport sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes souhaite bénéficier de l'accompagnement d'IVÉO pour le déploiement de projets sur son territoire et souhaite également bénéficier de l'échange d'expériences avec les autres villes membre du réseau ;

CONSIDÉRANT que le coût d'adhésion à IVÉO est de 2 500 \$ par année pour les villes de moins de 50 000 habitants ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2018-09-13.195

Que la Ville de Deux-Montagnes adhère à IVÉO pour les 12 prochains mois.

DE DÉCRÉTER que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.370.01.959

ADOPTÉE

2.5 Participation à des projets pilotes de covoiturage

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes fait face à des enjeux importants de mobilité de ses citoyens, notamment suite à l'annonce des travaux du REM et des perturbations prévues sur le transport collectif du territoire dès la rentrée scolaire de septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes souhaite participer à des projets pilotes de covoiturage ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2018-09-13.196

Que la Ville de Deux-Montagnes accepte de participer aux projets pilotes de covoiturage qui seront soutenus par les autorités responsables ;

Que la Ville de Deux-Montagnes facilite le succès de ces projets pilotes en assurant notamment la promotion de ce projet auprès des citoyens ;

Que la Ville de Deux-Montagnes étudie et mette en place des mesures facilitant le covoiturage comme par exemple des places de stationnement réservées, des voies réservées et des points de rencontres pour les usagers.

ADOPTÉE

2.6 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, adjointe à la direction générale, datée du 6 septembre 2018 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2018-09-13.197

D'OCTROYER une contribution financière à l'organisme suivant :

Club des Lions /Levée de fonds pour l'école LTM 100,00 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.7 Demande d'autorisation d'un Droit de Cité pour le Corps des cadets de la ligue navale 107 de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme pour recevoir le Droit de Cité de la Ville de Deux-Montagnes.

CONSIDÉRANT les objectifs de l'activité qui visent :

- À accorder le droit de défiler avec drapeaux, tambours battants et au pas dans la Ville de Deux-Montagnes ;

- À accueillir les cadets de la ligue dans un rassemblement à l'hôtel de ville de la municipalité ;
- À permettre aux cadets de la ligue et toutes autres personnes présentes de signer le Livre d'or de la Ville ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2018-09-13.198

D'AUTORISER le Corps des cadets de la ligue navale 107 de Deux-Montagnes à tenir un droit de Cité, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 22 septembre 2018, en vue de supporter les activités et les enseignements du Corps de Cadets.

ADOPTÉE

3. **Comités, commissions, régie**

3.1 **Dépôt des procès-verbaux**

La greffière adjointe dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 5 septembre 2018

4. **Règlements municipaux**

4.1 **Adoption – Règlement n° 1625 – Règlement modifiant le Règlement de tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (Règl. n° 1454)**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 9 août 2018 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que lors d'une séance tenue le 9 août 2018, un avis de motion a été donné et un projet de règlement déposé.

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2018-09-13.199

D'ADOPTER le Règlement n° 1625 intitulé – « *Règlement modifiant le Règlement sur la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (n°1454)* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.2 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement sur la qualité de vie (n°1392)

Madame Margaret Lavallée donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le règlement sur la qualité de vie (n° 1392).

Madame Margaret Lavallée dépose le projet de règlement qui aura notamment pour objet de prévoir une disposition concernant les herbes hautes.

Administration

5. Finances

5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Août 2018

La greffière adjointe dépose la liste des chèques émis au cours du mois d'août 2018 et montrant un total de :

➤ Fonds général :	1 906 433,93 \$
➤ Fonds de dépense en immobilisations	51 392,67 \$

6. Ressources humaines

6.1 Dépôt de la liste des employés engagés par le directeur général

La greffière adjointe dépose la liste des employés engagés par le directeur général suivant le Règlement de délégation n° 1580.

6.2 Confirmation de permanence cadre – Directeur des travaux publics et services techniques – Jean B. Fayomi

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean B. Fayomi a terminé avec succès sa période de probation ;

CONSIDÉRANT que son poste est nécessaire au bon fonctionnement de la Ville ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Benoit Ferland, directeur général, datée du 6 septembre 2018 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2018-09-13.200

DE CONFIRMER la permanence de Monsieur Jean B. Fayomi à titre d'employé-cadre permanent, au poste de Directeur des travaux publics et des services techniques.

ADOPTÉE

6.3 Signature d'une entente – Syndicat SCFP local 985 – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que les deux parties doivent s'entendre pour mettre en place un projet pilote à la conciergerie ;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu de signer une entente pour préciser certaines conditions de travail reliées au projet pilote ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume

Appuyé par madame Margaret Lavallée

Et unanimement résolu

2018-09-13.201

DE SIGNER avec le Syndicat des cols bleus, section local 985, la lettre d'entente n°985-2018-01 ; le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, la lettre d'entente.

ADOPTÉE

7.1 Dépôt – Procès-verbal de correction n°2018-001

CONFORMÉMENT à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, la greffière adjointe dépose le procès-verbal de correction n° 2018-001, corrigeant la résolution 2018-07-12.161.

7.2 Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil Michel Mendes – Mise à jour

CONFORMÉMENT aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, Monsieur Michel Mendes, membre du conseil, dépose une déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour.

7.3 Annulation de l'affectation du domaine public municipal – Lot 5 914 129

CONSIDÉRANT l'offre d'achat du lot n° 5 914 129 par le propriétaire du lot voisin n° 3 470 747 ;

Proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé par madame Margaret Lavallée

Et unanimement résolu

2018-09-13.202

D'ANNULER l'affectation à titre de biens du domaine public du lot 5 914 129 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, de façon à ce que ce lot fasse parti du domaine privé de la Ville.

ADOPTÉE

7.4 Vente d'un terrain à M. Félix-Antoine Marcotte – Autorisation de signature

Proposé par madame Manon Robitaille
 Appuyé par madame Margaret Lavallée
 Et unanimement résolu

2018-09-13.203

DE VENDRE à M. Félix-Antoine Marcotte le lot numéro 5 914 129 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, pour la somme de 15 762,50 \$: le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié et tout autre document nécessaire aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE

8. Urbanisme

8.1 Demandes de dérogations mineures

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées à l'égard des propriétés mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
 Appuyé par monsieur Erik Johnson
 Et unanimement résolu

2018-09-13.204

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété suivante :

N°	Adresse de l'immeuble	Nature de la dérogation
A)	1700, rue Lakebreeze (Lot 3 704 149)	D'autoriser la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale avec une marge avant de 7,71 mètres au lieu de 12,62 mètres exigés au règlement de zonage n° 1369.

ADOPTÉE

8.2 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée

Appuyé par madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu

2018-09-13.205

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	1700, rue Lakebreeze (lot 3 704 149)	D'approuver la demande de PIIA n° 2018-0611 pour une demande de permis pour une construction neuve d'une habitation unifamiliale isolée. Pour la façade principale les matériaux de revêtement extérieur proposés sont en pierre de couleur gris Davenport et d'un bardeau de maibec d'une couleur qui s'agencera avec la pierre.
B)	221, 11 ^e Avenue (lot 1 606 500)	D'approuver la demande de PIIA n° 2018-0577 pour une demande de permis pour le changement de revêtement extérieur en canexel dans les teintes de kaki tel que démontré sur les plans soumis.
C)	121, 24 ^e Avenue (lot 1 974 606)	D'approuver la demande de PIIA n° 2018-0641 pour une demande de permis pour une construction neuve d'une habitation unifamiliale isolée. Pour la façade principale les matériaux de revêtement extérieur proposés sont pierre de couleur blanc renaissance.
D)	107, 8 ^e Avenue (lot 1 606 667)	D'approuver la demande de PIIA n° 2018-0568 pour une demande de permis de rénovation et le changement de revêtement extérieur, toiture et portes et fenêtres tel que démontré sur les plans soumis. Pour le revêtement extérieur les matériaux proposés seront en canexel de couleur gris brume et le changement d'une toiture métallique Vic West tel que démontré sur les plans soumis.
E)	72, 10 ^e Avenue (lot 1 606 620)	D'approuver la demande de PIIA n° 2018-0598 pour une demande de permis pour la construction d'une habitation trifamiliale isolée. De recommander au conseil municipal d'approuver les plans concernant le projet tel que démontré sur les plans soumis, sous réserve du respect des normes prévus à la grille des usages et normes de la zone.

F) 152, rue de la Légion (lot 1 605 219)	D'approuver la demande de PIIA n° 2018-0632 pour une demande de permis pour un agrandissement résidentiel isolé par l'ajout d'un étage. Pour le revêtement extérieur les matériaux proposés seront du « board and batten » appelé planche et latte verticale d'une couleur dans les teintes de gris, tel que présenté sur les plans soumis.
---------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ADOPTÉE

8.3 Demande d'approbation de PIIA n° 2018-0655– 53, rue Sunnyside – Refus

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande suivante d'approbation de plan à l'égard duquel s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT que les matériaux et la couleur du revêtement extérieur proposé ne s'harmonisent pas avec les immeubles du secteur ;

CONSIDÉRANT l'absence de plans complets, ainsi que d'un plan d'implantation d'un arpenteur-géomètre ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2018-09-13.206

DE REFUSER d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel que déposé concernant le projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 53, rue Sunnyside.

ADOPTÉE

9. Loisirs et services communautaire

9.1. Demande d'autorisation de circuler sur le territoire de la Ville de Deux-Montagnes lors de l'activité Défi 911 - 25 septembre 2018

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'organisme Défi 911 par l'entremise de Monsieur Jérémy Dufort ;

CONSIDÉRANT que le Défi 911 permet cette année d'amasser des fonds pour le Club de Petits Déjeuners ;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite supporter cet évènement permettant aux cyclistes de circuler sur les routes de notre municipalité ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2018-09-13.207 D'AUTORISER les cyclistes du Défi 911 à circuler sur les routes de la Ville, samedi le 25 septembre 2018, de 9h à 11h.

DE S'ASSURER le support de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, et du Service de travaux publics , afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

10. Travaux publics

10.1 Adjudication de contrat pour les travaux d'étanchéisation à l'usine de filtration (appel d'offres GT2018-013)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'étanchéisation à l'usine de filtration ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Fournisseurs	Montant
Les entreprises Daniel Letarte & Fils inc.	44 926,46 \$
Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	56 482,62 \$
Technologies PSM inc.	74 441,44 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Pelletier directeur adjoint des Services techniques et travaux publics, daté du 30 août 2018 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2018-09-13.208 D'ACCORDER le contrat pour les travaux d'étanchéisation à l'usine de filtration à *Les entreprises Daniel Letarte & Fils inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 44 926,46 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2018-013). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.413.00.721.

ADOPTÉE

10.2 Adjudication de contrat pour la réfection de pavage du stationnement de la boucle de virage de la 8^e Avenue (appel d'offres GT2018-014)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réfection de pavage du stationnement et de la boucle de virage de la 8^e Avenue (appel d'offres GT2018-014) ;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue :

Fournisseurs	Montant
Construction (Anor) 1992 inc.	52 405,61 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Pelletier directeur adjoint des Services techniques et travaux publics, daté du 30 août 2018 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2018-09-13.209

D'ACCORDER le contrat pour la réfection de pavage du stationnement et de la boucle de virage de la 8^e Avenue à *Construction (Anor) 1992 inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 52 405,61 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2018-014). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.321.00.625.

ADOPTÉE

10.3 Adjudication de contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles années 2018-2019 et 2019-2020 avec option de renouvellement pour 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 (appel d'offres GT2018-015)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la collecte et le transport des matières résiduelles années 2018-2019 et 2019-2020 avec option de renouvellement pour 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 (appel d'offres GT2018-015);

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Fournisseurs	Montant
Enviro Connexions	1 903 528,49 \$
9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires)	2 426 317,84 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Pelletier directeur adjoint des Services techniques et travaux publics, daté du 4 septembre 2018;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2018-09-13.210

D'ACCORDER le contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles années 2018-2019 et 2019-2020 avec option de renouvellement pour 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 (appel d'offres GT2018-015) à *Enviro Connexions*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 1 903 528,49 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2018-015). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée aux postes budgétaires 02.451.10.446 et 02.452.11.446.

ADOPTÉE

**10.4 Appel d'offres GT2017-022 - Fourniture de sable abrasif -
Renouvellement saison 2018-2019**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres GT2017-022 pour la fourniture de sable abrasif et l'option de renouvellement disponible pour la saison 2018-2019 ;

CONSIDÉRANT que les deux plus bas soumissionnaires conformes sont ;

Fournisseurs	Montant
Transport René Boucher Ltée.	35 161,76 \$
Brunet & Brunet inc.	31 098,44 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Pelletier directeur adjoint des Services techniques et travaux publics, en date du 4 septembre 2018 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2018-09-13.211

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture de sable abrasif pour la saison 2018-2019 selon les prix unitaires au bordereau de soumission indexés selon l'IPC des 12 derniers mois à *Brunet & Brunet inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 31 782,60 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2017-022).

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.331.00.622.

ADOPTÉE

11. Période de questions (30 minutes au maximum)

Le maire suppléant ouvre la période de questions à 20h.
Aucun citoyen ne questionne le conseil. La période de questions se termine à 20h.

12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h par le maire.

Denis Martin, maire

Julie Guindon, greffière adjointe